

Janvier 2024



LES ÉCHOS DE LA CRÈTE

Le bulletin municipal
de Dannemarie sur Crète

NUMÉRO 8

Dans ce numéro

- | | | | |
|----|----------------------|----|--------------------|
| 2 | Edito de M. le maire | 21 | Vivre ensemble |
| 4 | Échos du conseil | 23 | Vie pratique |
| 6 | Vie communale | 26 | Culture et loisirs |
| 14 | Citoyenneté | 27 | Agenda |
| 18 | Environnement | | |

L'équipe municipale, élus et salariés, vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024 !

EDITO

En 2024, engagés ensemble.

Mes chers amis, mes chers voisins

De tous les éditos que j'ai eu à écrire chaque année, le bulletin du mois de janvier est de loin mon préféré, parce que c'est l'occasion pour moi de vous souhaiter le meilleur pour l'année à venir.

Une nouvelle année est toujours porteuse de promesses. Se tourner vers l'avenir rend optimiste. Rêve de changement pour les uns, désir de stabilité pour les autres, la majeure partie d'entre nous formule, avec plus ou moins d'intensité, ses bonnes résolutions. Cette motivation pour améliorer nos vies est souvent contagieuse. Elle irrigue notre entourage qui, avec nous, formule de nouveaux vœux pour demain.

C'est donc avec un grand plaisir que je vous souhaite à toutes et tous une merveilleuse année, je vous laisse le soin de la remplir de toutes vos envies. Que 2024 vous apporte la santé et des moments de bonheur partagés. La nouvelle année est également l'occasion

de faire ses remerciements. Ainsi je tiens à remercier le travail et l'engagement des acteurs économiques et associatifs qui au quotidien contribuent au bien vivre ensemble et au rayonnement de notre commune. Le lien entre la collectivité, les entreprises et les associations est essentiel.

Je tiens également à remercier tous les agents de la commune qui œuvrent pour améliorer et faciliter le quotidien des habitantes et des habitants de notre village. Tout comme eux, l'équipe municipale est pleinement engagée pour le cadre de vie, pour la solidarité, pour maintenir le dynamisme de notre commune à tous les niveaux, associatif, commercial, évènementiel. Nous restons motivés et déterminés.

L'année 2023, avec un contexte national et international complexe, nous a bousculés dans nos vies et notre quotidien.

La guerre en Ukraine n'a pas connu de trêves. Le conflit entre le Hamas et Israël fait rage de l'autre côté de la Méditerranée. Notre pays a été meurtri au plus profond de sa chair par les horribles attentats perpétrés cet automne à Arras puis en décembre à Paris.

Cette année encore, je voudrais vous parler d'un sujet qui me tient à cœur et qui concerne l'avenir de notre planète : le changement climatique.

Bernie Krause, bio acousticien : "50% des sons de la nature ont disparu en 50 ans".

Ce triste constat est l'illustration de la perte désastreuse de notre biodiversité due au changement climatique. L'année 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Ce bouleversement climatique, nous l'avons vécu dans notre pays, dans notre région avec à la fois les pluies diluviennes et les sécheresses, les tempêtes, la disparition estivale des cours d'eau comme le Doubs... Malheureusement, il s'agit bien là des signes d'un déclin écologique, conséquence de l'activité humaine.

Vous le savez, le réchauffement global est une réalité qui nous affecte tous, et qui nécessite des actions concrètes et rapides pour limiter ses effets néfastes. Face à ce défi, notre commune n'est pas restée les bras croisés. Anticiper doit être notre ligne de conduite à court et moyen terme, mais sans défaitisme. Au contraire, des choix stratégiques sont nécessaires, sans toutefois annihiler l'ensemble des projets. Cette direction, à Dannemarie sur Crête, nous l'avons déjà prise : extinction nocturne de l'éclairage publique et recours au LED, déconstruction vertueuse de la « Friche », lutte contre la pollution du ruisseau du Sobant, parking perméable « terre pierre », zone à 30 ...

Pour 2024, il nous faut continuer notre engagement

Nous ne comptons pas nous arrêter là ! Nous continuerons à travailler ensemble pour faire face aux prochains défis.

Nous avons encore de nombreux projets à venir, qui vont contribuer à faire de notre commune, une commune où il fait bon vivre.

La déconstruction vertueuse et exemplaire de la friche commerciale en est un totem. Le visage de notre village a déjà changé. Je sais que tous nous sommes curieux de voir ce qu'il va advenir de ce lieu. C'est un travail qui demande du temps, de la patience, du pragmatisme, de l'intelligence mais aussi et surtout beaucoup de motivation.

Comme vous le verrez à la lecture du bulletin, certains des projets sur lesquels nous travaillons depuis le début du mandat devraient voir le jour courant de cette année. D'autres ne font pas encore l'objet d'un article mais sont plus que jamais d'actualité : la rénovation de l'école, qui va bénéficier d'une isolation thermique renforcée, d'un chauffage



plus performant et de panneaux solaires, la rénovation de la maison médicale ...

Lors de mes vœux, j'ai eu le plaisir de vous présenter les membres de notre conseil intercommunal de jeunes. Nous pouvons être fiers de voir des enfants vouloir s'investir pour notre commune. Ils ne tarderont pas à nous présenter leur programme de travail. Je leur ai déjà demandé de s'impliquer avec l'architecte pour la rénovation de l'école en proposant des pistes d'amélioration.

Comme je l'ai fait lors de mes vœux, si notre mission est réussie, nous le devons à un vrai travail d'équipe. Alors, je remercie, à nouveau, toute l'équipe municipale pour son implication dans chaque dossier. Nous formons tous ensemble une force de propositions et d'actions toujours dans la bonne humeur et dans l'efficacité. Je tiens également à exprimer ma gratitude envers « tous les membres du CCAS et du SIVOM, les agents, les " bénévoles de la mairie » et toutes les associations qui œuvrent avec détermination pour le bien de tous.

Vous le voyez, nous avons beaucoup à faire ensemble pour construire un avenir meilleur pour nous et pour les générations futures. Je compte sur vous pour continuer à nous soutenir et à participer à ces projets.

Je vous souhaite à tous une belle année 2024, et je vous donne rendez-vous cette année pour poursuivre notre belle aventure collective !

Sébastien PERRIN
Votre maire



Retour sur l'année municipale 2023 avec quelques extraits des comptes rendus des conseils municipaux. Les PV des délibérations sont consultables en mairie et sur le site de la commune www.dannemariesurcrete.fr

Extraits du conseil municipal du 17 janvier 2023

Présents : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER- Adeline ALVES-COUTINHO - Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS.

Procurations : Camille RUAULT donne pouvoir par procuration à Cyril LINDEPERG, Pascal BILON donne pouvoir par procuration à François RAUSCHER.

Absents : V. LEGUYON – E. ECARNOT.

Secrétaire de séance : Adeline ALVES-COUTINHO.

Autorisation accordée au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2022, désignation de Maître SUISSA pour conseiller, assister, défendre la commune dans le contentieux avec la SCI les Buis, convention avec « l'Arche de Ploum » pour la régulation de la population féline sans propriétaire sur le territoire de la commune, approbation des coûts définitifs des transferts de charges 2022 et évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2023.

Extraits du conseil municipal du 14 mars 2023

Présents : Mmes et MM. S. PERRIN – F. RAUSCHER – C. LINDEPERG – D. DOMBRET - JL. BARBIER – B. COELO - MT. FIGUET– G. PAUL – M. COURTOIS.

Procurations : M. LEOTARD a donné procuration à JL. BARBIER, A. ALVES-COUTINHO a donné procuration à M. COURTOIS, P. BILON a donné procuration à F. RAUSCHER

Absents : E. ECARNOT - V. LEGUYON - C. RUAULT.

Secrétaire de séance : Mathilde COURTOIS.

Vote du compte de gestion pour l'exercice 2022, vote du compte administratif pour l'exercice 2022, affectation du résultat de clôture de fonctionnement à fin 2022 en recette de fonctionnement. (compte 002) : 3 204 920.15€, convention de gestion de l'entretien courant de la voirie avec GBM, convention pour fonds de concours à GBM (opération combe Nitaz/Fins), désignation des délégués au CA, CI et CE du lycée Granvelle (titulaire et suppléants - au CA : Sébastien PERRIN et Grégory PAUL, au CI : Jean-Luc BARBIER et Marie-Thérèse FIGUET, au CE : Marie-Thérèse FIGUET et Cyril LINDEPERG).

Extraits du conseil municipal du 22 mars 2023

Présents : Mmes et MM. S. PERRIN – F. RAUSCHER – C. LINDEPERG – D. DOMBRET - JL. BARBIER – P. BILON - B. COELO -- M. COURTOIS.

Procurations : M. LEOTARD a donné procuration à JL. BARBIER, MT. FIGUET a donné procuration à D. DOMBRET, G. PAUL a donné procuration à B. COELO, A. ALVES-COUTINHO a donné procuration à F. RAUSCHER.

Absents : E. ECARNOT - V. LEGUYON - C. RUAULT.

Secrétaire de séance : Pascal BILON.

Débat d'orientation budgétaire : par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient ainsi que de sa transmission à l'ensemble des conseillers.

Extraits du conseil municipal du 22 mars 2023

Présents : Mmes et MM. S. PERRIN – F. RAUSCHER – C. LINDEPERG – D. DOMBRET - JL. BARBIER – P. BILON - B. COELO -- M. COURTOIS.

Procurations : M. LEOTARD a donné procuration à JL. BARBIER, MT. FIGUET a donné procuration à D. DOMBRET, G. PAUL a donné procuration à B. COELO, A. ALVES-COUTINHO a donné procuration à F. RAUSCHER.

Absents : E. ECARNOT - V. LEGUYON - C. RUAULT.

Secrétaire de séance : Pascal BILON.

Débat d'orientation budgétaire : par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient ainsi que de sa transmission à l'ensemble des conseillers.

Extraits du conseil municipal du 04 avril 2023

Présents : Mmes et MM. S. PERRIN – F. RAUSCHER – M. LEOTARD – C. LINDEPERG – D. DOMBRET - JL. BARBIER - B. COELO – MT. FIGUET – G. PAUL – M. COURTOIS.

Procurations : A. ALVES-COUTINHO a donné procuration à F. RAUSCHER ; P. BILON a donné procuration à S. PERRIN ; C. RUAULT a donné procuration à G. PAUL.

Absents : E. ECARNOT, V. LEGUYON.

Secrétaire de séance : Benoit COELO.

Vote des taux : TF sur les propriétés bâties : 36.99% et TF sur les propriétés non bâties : 29.16% (identiques à 2021 et 2022). TH sur les résidences secondaires : 16.18% - Vote du BP 2023 - Subventions de fonctionnement et projets aux associations de la commune.

Extraits du conseil municipal du 09 mai 2023

Présents : Mmes et MM. S. PERRIN – F. RAUSCHER – C. LINDEPERG – D. DOMBRET - JL. BARBIER– P. BILON - B. COELO – MT. FIGUET – G. PAUL – M. COURTOIS.

Procurations : C. RUAULT a donné procuration à G. PAUL ; M. LEOTARD a donné procuration à M. COURTOIS ; A. ALVES-COUTINHO a donné procuration à F. RAUSCHER.

Absents : E. ECARNOT, V. LEGUYON.

Secrétaire de séance : François RAUSCHER.

Désignation référent déontologue des élus (convention CDG25), désignation des jurés d'assises pour l'année 2024, tarif de la soirée thématique « Autour du vin pétillant ».

Extraits du conseil municipal du 13 juin 2023

Présents : Mmes et MM. S. PERRIN – F. RAUSCHER – M. LEOTARD – C. LINDEPERG – D. DOMBRET - JL. BARBIER- P. BILON - B. COELO - MT. FIGUET- G. PAUL – M. COURTOIS.

Procuration : C. RUAULT à Delphine DOMBRET.

Absente excusée : A. ALVES-COUTINHO.

Absents : V. LEGUYON - E. ECARNOT.

Secrétaire de séance : Mathilde COURTOIS.

Débat sur les orientations générales du PADD, adoption du nouveau règlement du cimetière, révision des tarifs des concessions de cimetière, délibération sur le projet relatif au Programme Local de l'Habitat (PLH), subventions aux associations « Souvenirs Français », « Musée Lucien ROY » et « Avalfort », délibération portant création de deux emplois non permanents.

Extraits du conseil municipal du 10 juillet 2023

Présents : Mmes et MM. S. PERRIN – F. RAUSCHER- C. LINDEPERG - JL. BARBIER- A. ALVES-COUTINHO - P. BILON - B. COELO - MT. FIGUET – G. PAUL – M. COURTOIS.

Procurations : D. DOMBRET a donné procuration à C. LINDEPERG, M. LÉOTARD a donné procuration à M. REMY.

Absents : V. LEGUYON- E. ECARNOT- C. RUAULT.

Secrétaire de séance : Adeline ALVES-COUTINHO.

Convention de travaux avec l'Établissement Public Foncier Doubs BFC.

Extraits du conseil municipal du 19 septembre 2023

Présents : Mmes et MM. S. PERRIN - F. RAUSCHER - M. LEOTARD - C. LINDEPERG - JL. BARBIER- B. COELO - MT. FIGUET - G. PAUL - M. COURTOIS

Procurations : D. DOMBRET a donné procuration à C. LINDEPERG, P. BILON a donné procuration à F. RAUSCHER, A. ALVES-COUTINHO a donné procuration à B. COELO, C. RUAULT a donné procuration à G. PAUL.

Absents : E. ECARNOT - V. LEGUYON.

Secrétaire de séance : Benoit COELO.

Versement d'un fonds de concours à GBM, adhésion de la commune au FSL et au FAAD.

Questions diverses : présentation par le Lieutenant Duclos de la COB de Saint-Vit / Quingey du dispositif de participation citoyenne.

Extraits du conseil municipal du 13 novembre 2023

Présents : Mmes et MM S. PERRIN – F. RAUSCHER – M. LEOTARD – C. LINDEPERG - JL. BARBIER- B. COELO - MT. FIGUET - G. PAUL - M. COURTOIS – D. DOMBRET – A. ALVES COUTINHO – P. BILON.

Procurations : C. Ruault a donné procuration à D. DOMBRET.

Absents : E. ECARNOT - V. LEGUYON.

Secrétaire de séance : Pascal BILON.

Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RQPS) d'eau et d'assainissement, demande de portage foncier à l'EPF, amortissement des fonds de concours à GBM, entrée au capital de Territoire 25, modification des statuts de GBM : transfert de compétences.

Questions diverses : projet de budget participatif, installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, devenir de la rue du Pontot.

Extraits du conseil municipal du 12 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Cyril LINDEPERG

Delphine DOMBRET - Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde COURTOIS

Procurations : Martine LEOTARD a donné procuration à Mathilde COURTOIS - Jean-Luc BARBIER a donné procuration à Sébastien PERRIN - Adeline ALVES-COUTINHO a donné procuration à Benoit COELO- Pascal BILON a donné procuration à François RAUSCHER.

Absente excusée : Camille RUAULT

Absents : Vincent LEGUYON- Estelle ECARNOT

Secrétaire de séance : Cyril LINDEPERG.

Mise en place de la prime de pouvoir d'achat, adhésion aux missions complémentaires du CDG 25, nomination du coordonnateur et de l'équipe communale pour l'enquête du recensement et fixation de la rémunération des agents enquêteurs, convention de mise à disposition des locaux de la commune de Dannemarie sur Crête, zone d'accélération des énergies renouvelables, renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, accord-cadre de maîtrise d'œuvre « Rénovation de la maison médicale et de deux logements à Dannemarie sur Crête ».

Extraits du conseil municipal du 28 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. S. PERRIN – F. RAUSCHER – M. LEOTARD – C. LINDEPERG - D. DOMBRET - JL. BARBIER- A. ALVES-COUTINHO - MT. FIGUET -- G. PAUL – M. COURTOIS.

Procurations : P. BILON donne procuration à F. RAUSCHER - C. RUAULT donne procuration à G. PAUL

Absents excusés : B. COELO

Absents : E. ECARNOT - V. LEGUYON

Secrétaire de séance : Grégory PAUL

Autorisation accordée au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - Création d'un emploi non permanent.



Etat-civil

LES NAISSANCES

DAHMANI Laya
13 février 2023

FOLTÊTE Augustin
06 mars 2023

DUCHÊNE Suzie
12 mars 2023

BIANCAMARIA Saul
6 avril 2023

ALI Rawëen
15 mai 2023

GILLET Alice
31 mai 2023



LAURENT François
06 juin 2023

CLERC Ava
14 juillet 2023

GAUTHIER Andrea
28 septembre 2023

FERNANDES Théo
17 décembre 2023

LES MARIAGES

BROUILLOT Jean-Luc & BARALE Anne-Sophie
08 avril 2023



VUILLEMIN Philippe & STIEFATRE Sylvie
15 mai 2023

ROUSSEY William & RENAUD Corinne
20 mai 2023

CLARIN Alexandre & LAFFLY Roxane
10 juin 2023

DIOMADE Inza & FORESTIER Delphine
15 juillet 2023

LES DÉCÈS

ARNOUX Edmond
17 janvier 2023

PRÉTOT Robert
27 mai 2023

Participez à la première édition du budget participatif de Dannemarie sur Crète en 2024 !

Nous sommes ravis de vous annoncer le lancement de la première édition du budget participatif de Dannemarie-sur-Crète, le 1er février 2024.

C'est une occasion unique pour chacun d'entre vous de prendre une part active dans la décision des projets d'investissement de notre commune. Le budget participatif est une démonstration concrète de notre engagement à mettre en place une gouvernance transparente, inclusive et citoyenne.

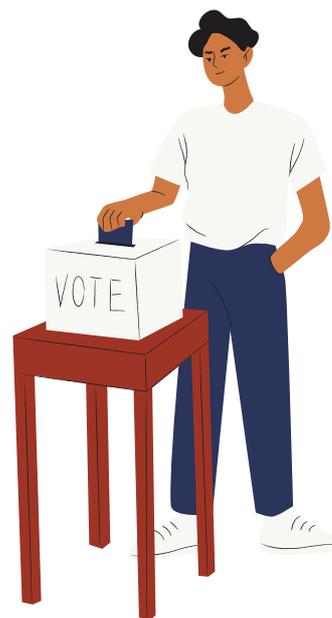
Qu'est-ce que le budget participatif ?

Le budget participatif est une initiative démocratique qui **permet aux citoyens de Dannemarie-sur-Crète de proposer des projets, de voter pour leurs préférés, et de les voir se concrétiser**. C'est une opportunité pour vous, en tant que résident(e), membre d'association, employé(e) sur notre territoire, ou encore lycéen(ne) de faire entendre votre voix, de partager vos idées et de contribuer activement à l'amélioration de notre commune.



Comment ça marche ?

- **Soumettez vos propositions** : à partir du jeudi 1er février et jusqu'au dimanche 17 mars 2024, nous vous invitons à soumettre vos idées de projets pour améliorer notre commune. Qu'il s'agisse d'initiatives en faveur de l'environnement, de la culture, de la sécurité, ou de tout autre domaine relevant de la compétence communale, vos idées sont les bienvenues.
- **Votez pour vos projets préférés** : une fois que les propositions sont soumises, les acteurs de Dannemarie-sur-Crète, âgés de plus de 10 ans, auront la possibilité de voter pour les projets qu'ils estiment les plus importants et pertinents.
- **Mise en œuvre des projets** : les projets les plus plébiscités seront sélectionnés pour être intégrés au budget de la commune, et leur mise en œuvre commencera à partir de septembre 2024. Vous pourrez ainsi voir les résultats concrets de votre participation.



Pourquoi participer ?

Le budget participatif n'est pas seulement un exercice de démocratie directe, c'est aussi une occasion de collaborer avec vos voisins et les élus et de contribuer à faire de Dannemarie-sur-Crète un endroit encore meilleur où vivre. Vos idées peuvent vraiment faire la différence !



Comment soumettre votre proposition ?

Pour participer au budget participatif de Dannemarie-sur-Crète, rien de plus simple. Rendez-vous sur notre plateforme et suivez les instructions pour soumettre votre projet. N'oubliez pas de consulter les critères d'éligibilité et les conseils pour une proposition réussie dans [le règlement](#).

L'avenir de notre commune est entre vos mains, et nous avons hâte de voir les idées créatives et les projets innovants que vous allez proposer. Ensemble, nous pouvons créer un Dannemarie-sur-Crète encore plus beau, durable et inclusif.

Restez connectés sur notre site web et nos réseaux sociaux pour plus d'informations sur le budget participatif. Nous sommes impatients de voir ce que l'avenir nous réserve grâce à votre participation active.

Faites entendre votre voix, partagez vos idées, et devenez acteurs du changement.

Date de clôture des propositions : **dimanche 17 mars 2024**

N'oubliez pas que chaque acteur de Dannemarie-sur-Crète peut être un catalyseur de changement. Rejoignez-nous dans cette aventure passionnante du budget participatif 2024 !

Le Café Convi ouvert depuis avril 2023, a été labélisé par la CAF Espace de Vie Sociale (EVS) le 1er septembre 2023. C'est une structure de proximité qui touche tous les publics : les familles, les enfants et les jeunes, les séniors... C'est un lieu libre d'accès, équipé pour l'animation de la vie locale, il permet aux habitants de venir cocréer ou de participer à des activités, des événements.

Il favorise **les rencontres et les échanges mêlant convivialité, créativité, participations citoyennes et initiatives**, mais surtout le partage. Il a pour vocation à améliorer le vivre ensemble.



Il était implanté dans la salle de convivialité place des Chanets. Depuis le 18 décembre il a trouvé sa place au centre socioculturel sous la bibliothèque, permettant d'avoir ses propres locaux et des plages d'ouverture plus large.

lundi : 8h00 à 12h00

mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 16h30

mercredi : 8h00 à 12h30 / 14h00 à 17h00

vendredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 15h30

Vous pouvez venir découvrir ce lieu, partager un café... Sans adhésion. Nous vous proposons également de l'aide administrative sur rendez-vous.

Le Café Convi soutient également des projets habitants comme :

- ★ L'exposition de Bonsaï de M. Guerra : près de 100 personnes sont venues découvrir cette exposition durant le week-end du 20 octobre ainsi que 2 classes de maternelles.
- ★ L'atelier informatique animé bénévolement par M. Cattet, qui accompagne, conseille, et développe les compétences numériques de base. 12 personnes sont inscrites et l'atelier se poursuivra en 2024.
- ★ La soirée crêpes et jeux de société animée par Sylvie, habitante de Dannemarie.



★ La soirée Pizza et karaoké, un moment très convivial avec les bénévoles lors de la préparation des pizzas, puis Lalou pour le karaoké.

★ La fin de journée sur le thème d'Halloween a également remporté un franc succès : 60 personnes (enfants et adultes) sont venues défiler dans les rues de Dannemarie. Cet après-midi s'est terminé par un moment convivial autour d'un goûter.

★ La soirée moules-frites a réuni plus de 50 personnes. Un moment très festif où les personnes présentes ont pu sympathiser et passer du bon temps.

De belles rencontres se font au quotidien dans le lieu, que ce soit au Café Convi ou lors d'événements organisés. Des liens se tissent dans la durée, entre les différentes personnes fréquentant ce lieu, qui prennent plaisir à se donner rendez-vous au café pour se revoir, ou même hors du café. Aussi, certains fidèles reviennent systématiquement.

Le projet des boîtes solidaires de Noël a remporté un franc succès : 43 boîtes ont été déposées mercredi 13 décembre à la Croix Rouge. Elles ont été redistribuées aux plus démunis par le biais d'associations (Resto du Cœur, La Banque Alimentaire...).

Projets à venir

- ★ Mise en place du prêt de jeux de société début janvier.
- ★ Soirée franc-comtoise vendredi 11 février.

Plus de renseignements auprès d'Emilie :
animation@dannemariesurcrete.fr ou au 06 62 42 11 73



Spectacle équestre

Un spectacle équestre féérique a enchanté plus de 500 personnes, principalement des familles de Dannemarie sur Crète, le 25 août 2023.



Après le cirque en 2021 puis le feu en 2022, c'est autour du cheval que l'équipe municipale et le Café Convi (animé par Emilie Lerck, notre agent de développement local) ont choisi d'organiser cet événement estival.

Sur le terrain de foot stabilisé, petits et grands ont assisté à un spectacle vivant et magique, présenté par la **compagnie Arts Equestres**, qui nous a fait voyager « entre l'homme et le cheval ».

Au programme : voltige, chant, humour et passion.

La soirée avait commencé par une représentation des enfants du centre de loisirs, qui ont abordé des thèmes d'actualité comme le respect et le harcèlement dans un spectacle intitulé « Sur la route du bonheur ». Elle s'est poursuivie par un repas servi par des bénévoles du village, et s'est terminée dans une ambiance chaleureuse. Nous tenons à remercier tous les bénévoles pour leur engagement et leur générosité avant, pendant et après le spectacle.



Près de 85 personnes ont répondu à l'invitation du CCAS le dimanche 8 janvier 2023, pour participer au repas offert aux seniors âgés de 70 ans et plus de la commune.

Les membres du CCAS, ainsi que les bénévoles et les jeunes du village ont répondu favorablement à l'appel de Cyril Lindeperg, vice-président du CCAS, et se sont mobilisés pour organiser cette rencontre attendue, la première depuis la crise sanitaire Covid.



À partir de midi, dans l'espace polyvalent, et après un discours de Sébastien Perrin, maire et président du CCAS, les bénévoles ont assuré avec efficacité le service tout en proposant de sympathiques animations :

- ★ Un poème lu par des jeunes de 9 et 12 ans a ému les invités.
- ★ La chorale de Musidann' a réalisé une performance vocale de qualité.
- ★ Des chants de jeunes filles du village (10 ans) ont fait pétiller les yeux des aînés.
- ★ Un jeu questions-réponses sur le village, présenté et animé par 2 jeunes a ravi les séniors.
- ★ Puis tout le monde s'est retrouvé sur la piste de danse pour clore cette belle journée.

De l'avis de tous, ce fut un moment de convivialité très réussi, autour d'un repas qui a ravi les papilles de tous les convives.



Pour les personnes qui n'ont pas pu se rendre à ce repas, le CCAS a proposé un panier gourmand, réalisé avec des produits locaux de qualité. 19 bénéficiaires ont également fait le choix de renoncer au repas ou au panier gourmand pour le remplacer par un don à une association préalablement choisie par les membres du CCAS (conseil du 14/12/2022) : « L'Entraide Saint Vitoise » (versés sous forme d'une subvention d'un **montant de 475 €**). La distribution des 10 paniers couples, des 18 paniers simples a eu lieu courant février 2023. Pour 2024, le panier gourmand est remplacé par un présent avec le logo de la commune.

Le dispositif de participation citoyenne



Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale entre les forces de l'ordre (la gendarmerie en ce qui concerne notre commune), les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

Dans le cadre d'une présentation de ce dispositif, les élus de Dannemarie sur Crête ont rencontré en septembre 2023, lors du conseil municipal, le lieutenant DUCLOS, commandant la communauté de brigades de gendarmerie de Saint-Vit et Quingey.

Participation citoyenne : de quoi parle-t-on ?

Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la signature d'une convention d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif. Ce protocole est signé par le préfet territorialement compétent, le maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent, puis transmis pour information au procureur de la République.

Le dispositif de participation citoyenne ne doit pas être confondu avec le dispositif « Voisins vigilants », qui est quant à lui un dispositif privé, à but lucratif et qui propose donc des prestations payantes aux municipalités.

Quels sont les objectifs ?

Le dispositif de participation citoyenne vise à :

- développer auprès des habitants d'une commune une culture de la prévention de la délinquance ;
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ;
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Quel est le rôle du maire ?

Le maire est le pivot du dispositif. Une présentation publique annuelle du bilan du dispositif est réalisée par le maire et le représentant de la brigade locale afin de porter à la connaissance de la population les évolutions de la délinquance dans le secteur concerné.

Quel est le rôle des citoyens ?

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes ou les policiers de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.

S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au « 17 » pour qu'une patrouille de police ou de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

La participation citoyenne est un engagement à titre bénévole qui ne donne lieu à aucune contrepartie financière et ne confère pas de prérogatives de puissance publique.

Le conseil municipal a trouvé ce dispositif pertinent et adapté à notre commune. Sa mise en place dans notre commune se déroule en plusieurs étapes. La prochaine consiste en une réunion publique de présentation du dispositif aux habitants.

La réhabilitation de l'ancienne maison médicale située au 6 impasse rue des fins continue. Depuis le 2 janvier 2023, les docteurs Henry et Bostvironnois se sont installées dans une partie du rez-de-chaussée rénové du bâtiment, pour garantir une présence médicale continue au sein de la commune. Leur cabinet médical est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Automne 2024 débuteront les travaux d'isolation et d'optimisation énergétique, un pas de plus vers l'extension de l'offre médicale. Des logements sont prévus au premier étage. Le choix de maître d'œuvre a été fait et les travaux seront réalisés en « site occupé ». La réhabilitation complète du bâtiment est attendue pour début de l'année 2025.



Pour prendre rendez-vous avec l'une ou l'autre des médecins, vous pouvez appeler le 03 81 54 15 78 ou directement sur le site : www.cabinetmedicaldannemariesurcrete.fr.

Et désormais, arrivée de nouvelles infirmières !

Depuis le 1er janvier 2024, Lucie SCHILDER et Lucie BOUTEILLE, infirmières diplômées d'Etat, ont démarré leur activité à la maison médicale de Dannemarie Sur Crête. Elles accueillent les patients et assurent également les soins à domicile.



« Nous sommes ravies de rejoindre les docteurs HENRY et BOSTVIRONNOIS, permettant à cette structure un enrichissement pluriprofessionnel. Toutes deux étudiantes à l'institut de formation infirmière à Dole, nous avons eu, après l'obtention de notre diplôme, un cursus professionnel différent. Nous avons exercé dans de nombreux services (chirurgie digestive, urologie, orthopédie, gynécologie, viscérale, bloc opératoire). Ces expériences assez variées sont un atout pour une prise charge globale de nos futurs patients ».

Pour les contacter, vous pouvez appeler le 06 15 10 10 65 ou envoyer un mail : lucie.bouteille.idel@gmail.com
lucie.schilder.idel@gmail.com

INFOS PRATIQUES :

Vous venez de vous installer à Dannemarie sur Crête ?
Vous habitez déjà la commune et vous changez d'adresse ?

Nous vous invitons à vous faire connaître en mairie et à communiquer votre nouvelle adresse. Cela nous permettra de tenir à jour le registre des habitants et de communiquer efficacement avec vous.

“Jobs Jeunes” d’été

Afin de favoriser les premières expériences professionnelles des jeunes, les élus municipaux de Dannemarie sur Crète ont décidé de proposer deux contrats saisonniers de quatre semaines durant le mois de juillet 2023. Ces contrats ont été rendus très accessibles, ne nécessitant pas de qualification particulière ni d’expérience antérieure. Les missions confiées étant réalisables par de jeunes débutants.



Cette démarche municipale, au-delà même de son aspect pédagogique et bienveillant, correspond à un véritable besoin puisque la commune doit faire face à un surcroît temporaire d’activité durant la saison d’été. Mais elle vise également à encourager les jeunes dans leur recherche de job d’été et leur permettre ainsi de gagner en autonomie, à la fois financièrement mais également en termes d’expériences professionnelles et relationnelles avec des adultes. Pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles, Sébastien Gaudillat, responsable du service technique, appuyé par Jean-Luc Barbier, ont anticipé, planifié et organisé le travail de ces deux jeunes agents.

En juillet 2023, Daphnée et Quentin ont ainsi rejoint l’équipe technique municipale pour une durée de quatre semaines. A l’issue de ce premier job d’été, Daphnée a bien voulu répondre à quelques questions.

Daphnée, qu’avez-vous particulièrement apprécié ?

J’ai particulièrement apprécié l’accueil des agents techniques (Sébastien Thomas et Odile). Ils ont pris le temps pour bien m’expliquer différentes tâches que j’allais devoir réaliser. J’ai ainsi très vite pu travailler dans de bonnes conditions. Le fait d’avoir la confiance des « titulaires » m’a également permis de gagner en autonomie.

Qu’avez-vous trouvé compliqué ou difficile ?

Les tâches qui m’ont été confiées étaient relativement accessibles. Avec un accompagnement sur les premières heures, j’ai rapidement pu être efficace. Par contre, il a fait très chaud cet été et malgré une prise de service anticipée pour limiter au maximum le travail durant les heures les plus chaudes, j’ai trouvé que le travail en extérieur durant le mois de juillet était quand même difficile.

Diriez-vous que cette expérience professionnelle est plutôt positive ou plutôt négative ?

Cette première expérience professionnelle s’est révélée positive. L’apprentissage de diverses tâches (désherbage, paillage, surveillance de la station d’épuration…) a affiné mon regard sur la commune et sur l’ensemble du travail que les

agents communaux doivent accomplir toute l’année.

Cela ouvre l’esprit. Le service technique n’était pas une évidence pour moi au départ, mais j’ai aimé y travailler. Cela m’a apporté une expérience supplémentaire, vers laquelle je ne me serais pas dirigée de moi-même. J’ai aussi pu développer mon sens du relationnel. Cela me servira sûrement dans le futur.

En quelques mots, pouvez-vous donner votre impression sur votre job d’été à Dannemarie sur Crète ?

Je dirais que cette expérience a été intéressante, réalisée dans une bonne ambiance et permettant des rencontres (agents communaux, Emilie et Quentin, élus, habitants).

Expérience positive à la fois pour les deux jeunes étudiants mais également pour l’équipe technique municipale et pour les élus qui ont décidé de renouveler à l’été 2024 l’embauche de deux jeunes saisonniers en juillet. Les candidatures sont à déposer dès le mois de mars.

Alors si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes (de préférence) titulaire du permis B et que vous souhaitez, comme Daphnée et Quentin, rejoindre l’équipe technique cet été, n’hésitez pas à postuler!

Le dimanche 3 décembre 2023, l'espace polyvalent a accueilli le spectacle de fin d'année intitulé "Noël dans les tuyaux" par Planète mômes. Le spectacle a duré une heure et les enfants ont participé avec enthousiasme.

A la fin du spectacle, les enfants ont appelé le Père Noël qui est arrivé avec Juliette l'ânesse, habillée en costume de Noël, accompagnée de son lutin, provoquant une belle surprise générale.

Le Père Noël a distribué des friandises (bonbons et papillotes) aux enfants sages. Ce bel après-midi s'est terminé autour d'un goûter.

Nous remercions les enfants ainsi que leurs parents, venus très nombreux passer un moment magique avec le Père Noël. Remerciements également aux membres du CCAS et aux élus et salariés de la commune qui ont aidé à l'organisation de cette belle journée.



CITOYENNETE

Le 8 décembre 2023, l'équipe municipale a organisé une cérémonie de remerciement pour les personnes qui ont bénévolement donné de leur temps pour la commune en 2023. La cérémonie a réuni une trentaine de personnes, autour d'un verre de l'amitié. De nombreux élus et agents de la commune ont tenu à être présents pour saluer le travail et l'engagement des bénévoles pour notre commune.

Grâce à leur dévouement et leur générosité, de nombreux projets et événements à destination des habitants ont ainsi pu être réalisés. La liste n'est pas exhaustive, cependant vous avez certainement croisé ces sympathiques personnes sur le spectacle d'été, à la bibliothèque ou encore au Café Convi...

Lison Benjumea a été honorée lors de cette cérémonie et s'est vu remettre le passeport de bénévole, qui valorise ainsi son engagement auprès de la commune.

Sébastien Perrin a souhaité à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année et a donné rendez-vous en 2024 pour de nouvelles animations, en espérant pouvoir à nouveau compter sur des personnes dévouées et engagées.



Lien Nation-Armées

Il ne peut y avoir de défense et de sécurité efficaces sans l'adhésion de la Nation. Cette adhésion fonde la légitimité des efforts qui leur sont consacrés et garantit la résilience commune. Efforts d'autant plus nécessaires compte tenu de l'instabilité mondiale et des menaces sur notre sol national contre lesquelles le plan vigipirate est à son niveau maximum.

Forts de cette adhésion et dans le cadre du lien Nation-Armées, des communes et communautés de communes du Doubs ont signé, avec le général de division Rondeau, délégué militaire départemental du Doubs, commandant d'armes de la garnison de Besançon et chef de la 1ère division de l'armée de terre, une lettre d'engagement devant M. Lecornu, ministre des Armées, lors de son passage dans le Doubs le 21 avril 2023 au 19e régiment du génie.



Pour faire suite à cette démarche, le 29 septembre 2023 à l'Hôtel Clévans, quartier général, monsieur le maire de Dannemarie sur Crète a signé la convention « armées - collectivités » qui fait des signataires les forces morales qui soutiennent nos armées et sont ainsi essentielles pour accompagner nos militaires dans leurs missions.

Avec quelque 3000 militaires, 3 régiments de l'armée de terre, un état-major de division, un état-major de brigade, un centre d'instruction militaire, un camp d'entraînement et divers organismes militaires et de la défense, le Doubs a une forte densité militaire avec de nombreux recrutements annuels et des sujétions importantes : mobilité, absences liées aux missions intérieures et extérieures, risques induits, etc.

Cette convention s'articule en **trois axes** :

1. Favoriser l'attractivité du territoire en soutenant la vie du militaire et sa famille
2. Permettre l'accès à l'emploi des militaires en reconversion, des blessés de guerre et des conjoints de militaires
3. Développer la force morale de la jeunesse, information citoyenneté, faciliter dans les limites de leurs compétences l'organisation des JDC et du SNU.

Entretenir le lien Nation-Armées et contribuer à la diffusion de l'esprit de défense. Les parties ont pour objectif de permettre une plus grande connaissance mutuelle par des échanges entre les professionnels de la défense et les collectivités signataires.

Dans le cadre de ce dernier axe, monsieur le maire Sébastien Perrin et Delphine Dombret, correspondante défense ont participé le 2 décembre 2023 au camp du Valdahon, en présence de M. Colombert, préfet du Doubs, à la présentation, par le général de division Rondeau, du poste de commandement de la 1ère division participant à l'exercice multinational OTAN CITADEL BONUS 24 CIBO 24 du corps de réaction rapide France qui se déroulait au centre de formation de l'OTAN en Pologne. Y ont participé la 1ère division, une division italienne, une brigade espagnole et une unité grecque.

Le scénario de cet exercice en haute intensité se confond avec l'actualité internationale, en particulier l'agression de l'Ukraine par la Russie. Les enjeux sont l'interopérabilité des membres de l'OTAN avec l'utilisation générale de l'anglais, les moyens humains et logistiques, la sécurisation des communications, le renseignement.



R Dannemarie sur Crète est concernée par la **campagne de recensement 2024**, qui a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.

E Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. Il permet d'établir la population officielle de chaque commune et d'en fournir des informations sur les caractéristiques : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C

E Cette campagne de recensement a été anticipée, préparée et organisée par une équipe d'agents, d'élus et de volontaires, conduite par Marie-Thérèse Figuet, conseillère municipale.

N **La campagne débute le 18 janvier et se termine le 17 février 2024.**

S Une notice explicative sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres courant janvier. Après avoir reçu ces informations, vous pourrez vous recenser en ligne sur le site <https://www.le-recensement-et-moi.fr/>

E Si vous ne pouvez pas répondre par internet, un agent recenseur dûment habilité vous rencontrera.

M Pour Dannemarie sur Crète, deux enquêtrices sont habilitées et détiennent une carte officielle. Il s'agit de Monique Petot et Sylvie Miot.

E

N Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

T



2024, année d'élections européennes : dimanche 9 juin.

Inscription sur la liste électorale

Vous vous êtes récemment installé(e) à Dannemarie. **Vous inscrire sur la liste électorale du village vous permettra d'être radié(e) de la liste de votre précédent domicile et ainsi de pouvoir voter à Dannemarie.**

Cette démarche est possible toute l'année mais au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour du scrutin à la mairie du domicile ou en ligne sur le site <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription> avec un compte service-public.fr ou via France Connect ; un justificatif de domicile et la carte d'identité sont nécessaires.

En 2024 sont prévues les élections européennes le 9 juin, au suffrage universel à un tour.

La date limite d'inscription sur la liste est donc le 3 mai.

Pour rappel, l'inscription est automatique à 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. Mais le changement de liste est à charge de chaque individu.

DEMANDE DE PROCURATION

Vous pouvez faire une demande de procuration soit à la mairie, soit en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr; cette procédure implique que le mandant justifie de son identité auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie.

Depuis le 1er janvier 2022, le mandant (celui qui demande la procuration) et le mandataire (celui qui a la procuration) ne doivent plus être inscrits sur la même liste électorale, mais le vote se fait dans le bureau de vote du mandant.

Cérémonie du 11 novembre

Devoir de mémoire

Votre présence massive autour de notre monument aux morts pour cette cérémonie de commémoration du 105e anniversaire de l'armistice de 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France a montré l'attachement à cette journée de souvenir.

Monique Choux, conseillère départementale du canton 1, a trouvé la cérémonie émouvante et a salué votre participation ainsi que celle des nombreux élèves, des choristes des voix de la crête, des anciens combattants, de l'équipe municipale et du jeune sapeur-pompier, invité particulier symbole d'engagement et de résilience.



En ce jour de saint Martin, la communauté des paroissiens a pu, pour une fois, assister à la messe en son église. L'**exposition « des Francs-Comtois dans la guerre »** a mis en avant le rôle joué par la Franche Comté, tant dans l'arrêt de l'offensive allemande que de ses conscrits et leur famille et son industrie. Plus nombreux que les habitants de notre village, des Bisontins, et voisins des communes de Grandfontaine, Mercey le Grand, Recologne, Pouilley-Français sont venus en force, signe de leur intérêt pour l'histoire. Certains visiteurs, émus, ont partagé des souvenirs de famille. Encore merci au musée Lucien Roy de Beure et l'association Aval'fort pour leur contribution.



Depuis 100 ans, la flamme sur la tombe du soldat inconnu symbolise la mémoire de tous les soldats morts pour la France, y compris ceux tombés en 2023, les sergent-chef Baptiste GAUCHOT du 19e régiment de génie de Besançon, l'adjudant-chef Nicolas LATOURTE du 6e régiment du génie d'Angers et le sergent-chef Nicolas MAZIER du commando parachutiste de l'air n°10 d'Orléans Bricy, tous engagés dans l'opération Chammal en Irak.

Sur notre monument aux morts sont gravés 4 noms de morts pour la France de la 1ère guerre mondiale et pourtant, dans l'église, une plaque porte un 5e nom : Joseph DUGOURD. Grâce à sa petite nièce, habitante de notre commune, nous pouvons - enfin - expliquer pourquoi il n'est pas sur notre monument.

François Virgile Joseph DUGOURD est né à Étrabonne le 17 décembre 1879. 2e classe au 7e escadron du train des équipages militaires (7e ETEM), il est décédé à Mayence le 30 décembre 1918 des suites d'une maladie contractée en service.

Ses frères, habitants et cultivateurs ici à Dannemarie, ont fait inscrire son nom en attendant qu'il soit identifié quelque part. Aujourd'hui son nom est gravé sur le monument de Savigny en Revermont (71)

Le 09 décembre, la correspondante défense est allée à la nécropole nationale de Cernay pour rendre hommage à Louis Chatrenet, tué à l'ennemi le 02 décembre 1914 à Ammertzwiler, qui y repose à l'ossuaire n°1.



Depuis le 30 octobre 2022, la commune de Dannemarie sur Crète a fait le choix de l'extinction nocturne des candélabres, entre 23h00 et 06h00.

A ce jour, ce sont 57 communes de Grand Besançon Métropole qui ont mis en place l'extinction nocturne. L'impact environnemental de cette mesure est positif, car elle permet de **diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de préserver la biodiversité nocturne** en ne perturbant pas les cycles naturels des animaux et des plantes.

L'économie d'énergie réalisée par l'extinction nocturne des candélabres se traduit également par une réduction des coûts pour la collectivité.



I
M
P
A
C
T

Ces données dépendent du nombre de points lumineux, du type de lampes utilisées, du tarif de l'électricité et de la durée de l'extinction. **Notre commune compte 361 candélabres**. 157 sont équipés de LED (soit 43%). En ayant fait le choix d'une extinction de 23h00 à 06h00, la commune optimise le dispositif puisque ce créneau permet d'éviter un rallumage de l'éclairage public le matin, de mai à août chaque année.

Avant le 30 octobre 2022, le temps d'éclairage pour la commune était de **4.048 heures par an**. Depuis l'extinction nocturne, ce temps d'éclairage est de **1.528 heures par an**.

La consommation électrique qui était de **98.312 kWh** en 2021 est estimée pour cette année 2023 à **37.358 kWh, soit une baisse de 62%**.

A tarif équivalent, il aurait été constaté sur la période 2022/2023 une baisse du coût de l'éclairage public dans des proportions quasi identiques.

En 2024, les candélabres du lotissement du Cras seront également équipés en LED, ce qui améliorera le taux d'équipement de plus de 15%

Borne électrique



Grand Besançon Métropole (GBM) accélère sur la mobilité électrique à travers le déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique, en concertation avec les communes de la communauté urbaine.

Les élus municipaux, désireux d'être acteurs du développement de l'électromobilité, ont permis à notre commune d'être identifiée. Une borne double, à charge rapide (60 kW DC), qui permettra de recharger 80% des batteries en 45 min va donc être installée. Son emplacement est prévu sur le parking de la bibliothèque, facilitant ainsi son accessibilité sans prendre de places sur le parking en proximité de la gare SNCF.

Cette installation à Dannemarie sur Crète s'inscrit dans une offre globale de 88 bornes réparties sur 40 communes, permettant ainsi un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire grand bisontin.

L'opérateur sélectionné par l'appel à initiatives privées est la société « Easy Charge ». Dans le cadre de la convention signée avec GBM, cette entreprise prend en charge le financement des bornes, les travaux d'installation, l'exploitation et la maintenance. Elle doit également s'acquitter auprès de la commune d'une redevance pour occupation du domaine public pour chaque place mise à disposition. Les **travaux d'enfouissement des réseaux devraient démarrer dès ce mois de janvier 2024 pour une implantation de la borne en mars 2024**.

La renouée du Japon, espèce exotique envahissante

Comme son nom l'indique, la renouée du Japon est originaire du Japon. Cette espèce a été introduite en France dans un but ornemental dans les années 1940. Elle servait couramment à agrémenter les bouquets vendus par les pépiniéristes. Au fil du temps, cette espèce s'est propagée sur notre territoire. Comme la plupart des espèces invasives végétales, la renouée du Japon possède un large spectre écologique, c'est-à-dire qu'elle peut coloniser un grand nombre de milieux.

Comment la reconnaître ?

La renouée du Japon est **présente sur notre commune**. Elle peut mesurer jusqu'à 3m, présente une base tronquée, des feuilles glabres (sans poil) et des fleurs de couleur blanc/verdâtre.



Quels sont les impacts de la renouée du Japon sur notre territoire ?

La croissance de la renouée est extrêmement rapide. En 2 semaines, elle peut croître de 2 m. Elle provoque :

- 🌿 La réduction de la concurrence liée à son feuillage très dense et à sa croissance extrêmement rapide et donc la disparition d'espèces indigènes.
- 🌿 L'appauvrissement de la biodiversité (grande réduction de la diversité floristique et faunistique aux endroits où elle s'est implantée).

Elle a également un impact économique :

- 🌿 Prolifération dans les parcelles cultivées : à moyen terme, l'espèce devient résistante aux produits phytosanitaires, son éradication est donc fortement compromise.
- 🌿 La lutte pour son éradication est coûteuse.

Quelles sont les méthodes de lutte ?

🌿 **La lutte préventive** : le meilleur moyen d'éviter une potentielle invasion de la renouée est d'aménager les milieux en amont afin de diminuer le risque d'installation de cette plante. Pour ce faire il faut favoriser l'installation et la protection des espèces indigènes afin de créer un couvert végétal relativement dense et une concurrence racinaire élevée, cela limitera et freinera l'installation de l'espèce.

🌿 **La fauche** : cette lutte concerne les milieux déjà envahis par cette espèce. La fauche doit aller de pair avec la croissance rapide de la renouée c'est-à-dire au minimum à fond un fauchage par semaine d'avril à octobre.

🌿 **L'éco pâturage** : c'est une méthode de lutte qui consiste à affaiblir la plante en la laissant se faire pâturer par différentes espèces de bovins (vaches), ovins (moutons), caprins (chèvres) ou équins (chevaux).

Le but du fauchage, de l'arrachage manuel et de l'éco pâturage est d'épuiser la plante. Néanmoins, d'après divers témoignages, 50 ans après une lutte minutieuse et très fréquente la renouée continue à pousser. Ce qui prouve bien la forte complexité d'éradication de cette espèce.

Frelon asiatique, un prédateur pour les abeilles

Le frelon asiatique, prédateur redoutable des abeilles domestiques et dangereux pour l'homme, est désormais **présent sur notre commune.**



Le frelon asiatique, prédateur redoutable des abeilles domestiques et dangereux pour l'homme, est désormais **présent sur notre commune.**

Après une introduction accidentelle dans l'ouest de la France il y a quelques années, son essaimage progressif a conduit à une contamination rapide de tout le territoire national. Les colonies peuvent constituer des nids impressionnants allant parfois jusqu'à 60 cm de diamètre et 15 000 individus. Tous les espaces leur sont favorables (en hauteur sur de grands arbres, dans des recoins de constructions, vides sanitaires, cabanes de jardin ou dans des haies basses), notamment dans les espaces péri-urbains dans lesquels ils trouvent la nourriture protéinée et les abris dont ils ont besoin. Au-delà des ravages occasionnés sur les colonies d'abeilles qu'ils déciment en quelques jours, leur piqûre est très douloureuse pour l'homme et les animaux domestiques et un seul frelon peut piquer plusieurs fois s'il se sent menacé. On estime que 5 à 6 piqûres conduisent à une hospitalisation assurée.

Depuis la fin de l'été, des individus ont été identifiés au sein du village et les signalements dans les communes environnantes se sont multipliés. **Les signalements de l'espèce sont donc importants pour aider à localiser les colonies et permettre la destruction des nids.**

Des actions concertées :

Les collectivités locales et les syndicats d'apiculteurs se mobilisent pour lutter contre ce fléau en diffusant de l'information aux citoyens afin d'attirer l'attention et prêter à vigilance. Des référents « frelon asiatique » ont été désignés notamment parmi les apiculteurs et les agents communaux, pour identifier avec certitude les spécimens isolés ou les nids découverts.

Les pompiers (SDIS) n'interviennent pas dans ce contexte. Ne pas tenter de s'en débarrasser directement soi-même. C'est prendre trop de risques pour sa santé.

Au cours de l'année 2023, la commune a ainsi permis la destruction de 4 nids.

Quoi faire ?

Dès lors qu'un insecte est suspecté, et a fortiori un nid repéré, il appartient aux propriétaires des lieux de :

- 1) **prendre contact avec la mairie** pour que l'information soit relayée au niveau local puis national.
- 2) Le **référént « frelon asiatique »** reprend alors contact avec la personne ayant effectué un signalement afin de lui préciser la conduite à tenir. Grâce à des photos il peut confirmer l'appartenance, ou non, de l'espèce découverte.
- 3) La réglementation en vigueur considère que ce sont les occupants des lieux où le nid a été localisé qui doivent faire appel à une **entreprise spécialisée pour la destruction de la colonie** (le soir au retour complet des butineuses) et pour l'évacuation des nids. En effet, il ne faut pas que des larves intoxiquées soient ingérées, notamment par des oiseaux. Les produits à base de pyrèthre sont généralement utilisés à cet effet car n'ayant pas de rémanence sur une trop longue période.

Conférence habitat inclusif

Le 31 janvier 2023 s'est tenue à l'espace polyvalent de Dannemarie sur Crète une conférence-débat autour de l'habitat inclusif.

Animée par les équipes du Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté, représentées par Mesdames Hélène Trimaille (Ingénieur d'études et de recherches au CHU de Besançon) et Justine Groperrin (Laboratoire de sociologie et d'anthropologie de l'Université de Franche-Comté), cette conférence, organisée à l'initiative de la commune et du CCAS, s'inscrivait dans le cadre d'une démarche souhaitée par GBM autour de la transition démographique.

Les personnes présentes ont ainsi pu découvrir ce dispositif d'accueil innovant. Cette conférence fut également l'occasion de pouvoir échanger autour de cet habitat accompagné et partagé, destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

La conférence débat s'est poursuivie par des exemples concrets de réalisations récentes, et notamment par la présentation de la résidence seniors située à Busy.

Le diagnostic en marchant



En cette fin d'année 2023, la moitié du village a pu bénéficier de l'expertise des habitants lors des diagnostics en marchant.

Trois secteurs sur les six prévus ont été parcourus dans des conditions météorologiques très diverses. Si le soleil était de la partie pour la première édition, certaines ont commencé sous la neige, ce qui n'a pas refroidi pour autant les participants.

Lors de ces diagnostics, les avis sont parfois partagés, parfois contraires, mais le débat entre les participants est un élément constitutif du diagnostic.

Grâce aux remarques exprimées, des actions concrètes ont déjà été conduites comme l'extinction des candélabres la nuit, le marquage des places de parking par les employés saisonniers recrutés en juillet, le curage des caniveaux ou encore le remplacement par le prestataire Orange de poteaux téléphoniques.



Les avis concernant les voiries sont récurrents. Ils constituent la matière première qui nourrira le Grand Besançon Métropole et la commune dans les réflexions des futures requalifications.

Cette démarche portant ses fruits, le restant du village sera également parcouru selon des dates qui restent à définir.

Le stationnement : l'affaire de tous

Cet été, sous la conduite de Romain Bau, l'équipe municipale a mis en place une campagne de sensibilisation rappelant les bons usages liés au stationnement. Des opérations d'apposition de tracts pédagogiques « carton jaune » sur les véhicules en infraction ont été menées par les élus municipaux en juin et en septembre. Un article paru dans le bulletin municipal de septembre a également accompagné notre démarche. Cette action a pu porter ses fruits et nous vous en remercions.



Au regard des infractions qui persistent, il semble que les règles de stationnement soient encore méconnues.



Voici un rappel des dispositions du Code de la route.

Le stationnement sur trottoir est interdit.

Que le véhicule soit complètement sur le trottoir ou simplement à cheval sur la chaussée avec une place suffisante laissée aux piétons, la règle reste la même.

Le stationnement doit se faire chez soi ou sur les aires de stationnement.

Cependant, le code de la route laisse la possibilité de stationner sur la chaussée dans la mesure où cela ne gêne pas la circulation et à condition qu'une signalisation ne l'interdise pas à droite de la chaussée sur une voie à double sens, et à gauche ou à droite sur une voie à sens unique. Les contrevenants s'exposent à une amende de 4e classe de 135 €.

Sans espace suffisant sur le trottoir, un fauteuil roulant ou une poussette devront descendre et circuler sur la route les mettant ainsi en danger. Tandis qu'un véhicule stationné sur la chaussée pourra, tout au plus, réduire le flux de circulation, mais ne présentera pas de danger supplémentaire pour les usagers.

Face à la recrudescence des stationnements gênants, la gendarmerie interviendra, sera particulièrement attentive et verbalisera les mauvais comportements.

L'amende forfaitaire de 135 € pourra être majorée à 575 € si elle n'est pas payée dans les 5 jours. De même, en cas d'absence ou de refus du propriétaire de déplacer le véhicule, il pourra être mis en fourrière.



De même, l'occupation de l'espace public pour stockage de matériaux ou pour la réalisation de travaux, sans autorisation de la mairie, est strictement interdit. En cas de nécessité, et en l'absence de toute autre solution, il peut être fait en mairie une demande d'occupation du domaine public. Le demandeur doit alors mettre en œuvre les dispositions nécessaires à la sécurité du chantier et des usagers de la voie publique (signalisation, barrières, déviations...).

Retrouvez les différentes catégories de stationnement : gênant, très gênant, dangereux et abusif sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34212>

Le SIVOS du collège Jean-Jaurès : la fin d'une belle histoire

Des élus mobilisés pour des repas de qualité : en effet, la qualité des repas proposés au **restaurant scolaire du collège Jean Jaurès à Saint Vit** est reconnue par tous : parents, adolescents, équipe pédagogique et même nos plus jeunes enfants d'âge primaire. Cette reconnaissance est le résultat de l'implication des **18 communes membres du SIVOS** (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

Des élus mobilisés pour des repas de qualité : en effet, la qualité des repas proposés au **restaurant scolaire du collège Jean Jaurès à Saint Vit** est reconnue par tous : parents, adolescents, équipe pédagogique et même nos plus jeunes enfants d'âge primaire. Cette reconnaissance est le résultat de l'implication des **18 communes membres du SIVOS** (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).



Depuis la création du syndicat, la commune de Dannemarie sur Crête s'est toujours fortement impliquée. Que ce soit avant 2015, période durant laquelle Jean Claude FORESTIER, président du SIVOS, a permis le développement de l'activité du SIVOS ou encore entre 2015 et 2020 où Sébastien PERRIN a su reprendre le flambeau, en tant que vice-président en charge du budget. Depuis 2020, c'est Adeline ALVES-COUTINHO, vice-présidente, qui y participe et prépare désormais la fin du SIVOS.



Malgré la fin annoncée de notre établissement, cette année encore, il assure la mise en place de 700 repas par jour. **Le chef et son équipe de 7 salariés s'affairent au quotidien** pour cuisiner et élaborer sur place l'ensemble des repas qui sont servis. Leur objectif : fournir des plats variés et de qualité aux enfants et aux personnels éducatifs.

Depuis le début, l'investissement du SIVOS et de ses délégués ne s'arrête pas à la simple préparation des repas. En effet, les élus et les salariés sont convaincus que leur travail favorise le mieux vivre ensemble. Le SIVOS met en œuvre une véritable politique partenariale: il a ainsi permis aux élèves de CM2 de Dannemarie sur Crête, lors de la visite au collège, de manger gratuitement avec les « grands ». Quel meilleur moment pour dédramatiser leur future rentrée en 6° ! De plus, tous les élèves de 6° ont, depuis plusieurs années, pu bénéficier de cours de natation via le financement des transports. Le SIVOS a aussi aidé à financer différentes sorties pédagogiques et voyages scolaires.

Une page se tourne - Le département du Doubs a confié la gestion de la restauration scolaire du collège par la passation d'une délégation de service publique. C'est une situation presque unique dans le paysage français. Cette année marque un changement important pour nos collégiens. La volonté du département de ne plus renouveler cette délégation de service publique aura des conséquences. **Le SIVOS sera dissout en juillet 2024**, impliquant la reprise des employés par le Département avec une baisse possible des effectifs sur le site, la fin du partenariat avec le collège et donc des aides aux sorties ainsi que la fin de l'accueil des CM2 dans les mêmes conditions.

Un véritable changement pour Dannemarie sur Crète. Grand Besançon Métropole élabore actuellement son **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** qui devra définir pour les 15 prochaines années l'avenir du territoire grand bisontin. Sur les 68 communes du territoire seront ainsi définies les zones à protéger, les zones à urbaniser ainsi que les règles d'urbanisme applicables à chaque zone.

L'adoption du PLUi mettra ainsi fin à notre plan local d'urbanisme (PLU) communal.

Phase d'information et d'expression des habitants, la consultation préalable est en cours.

Un registre en version papier est présent à la mairie pour recueillir vos avis et observations ou sur un registre électronique de concertation rendez-vous sur www.plui.grandbesancon.fr.

Ce projet qui se déroule sur plusieurs années est rythmé par différentes phases aux objectifs distincts.



Pour suivre l'actualité tout au long du projet : www.plui.grandbesancon.fr

Le PLUi est construit en collaboration avec les élus du territoire notamment lors des comités de secteur organisés à chaque étape. Il s'attachera à conserver les particularités de chaque commune.

A Dannemarie sur Crète, les élus se sont déjà réunis en quatre séances de travail.

Les élus de la commission communale « urbanisme », animée avec l'expertise de Martine LEOTARD adjointe au maire à l'urbanisme et grands travaux, se sont réunis depuis maintenant plusieurs mois afin d'étudier, amender, faire évoluer le projet pour qu'il puisse répondre aux enjeux de notre commune. Le travail est d'autant plus important que le PLUi s'appliquera de la même manière aux 68 communes du territoire grand bisontin, c'est pourquoi Martine Léotard en qualité de conseillère communautaire et Sébastien Perrin doivent travailler afin de défendre les intérêts de notre village à travers une vision pertinente du développement futur de Dannemarie sur Crète.

A la fin de la procédure, chaque commune rendra un avis sur le PLUi avant qu'il ne puisse être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal, RLPI

Afin d'être cohérent avec la démarche d'élaboration du **Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi)**, Grand Besançon Métropole a prescrit le 16/12/2019 l'élaboration de son Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal est un **outil de protection du cadre de vie et des paysages**. Ce règlement a pour objet d'adapter la publicité, les enseignes et les pré-enseignes principalement en agglomération, en définissant plusieurs zones dans lesquelles s'applique une réglementation particulière.



La concertation préalable avec le public se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet. Des **observations et propositions** peuvent être consignées sur le registre de concertation déposé à l'accueil de la mairie ou **déposées en ligne à l'adresse suivante** : concertation-publique-4785@registre-dematerialise.fr

Pour le suivi des études, un groupe de réflexion RLPi a été créé pour permettre un lien direct avec les communes qui verront leurs règles en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes s'ajuster sur leur territoire. La commune de Dannemarie siège au comité de pilotage pour l'élaboration de ce document réglementaire. Par la présence active du maire Sébastien PERRIN et de son adjointe à l'urbanisme Martine LEOTARD dans cette instance, ils font en sorte de trouver l'équilibre et de défendre les besoins des acteurs économiques du territoire et le cadre vie des habitants de notre village.

À compter du 01/01/2024, les maires seront compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire et l'instruction des autorisations et déclarations préalables (que la commune soit ou non couverte par un règlement local de publicité).

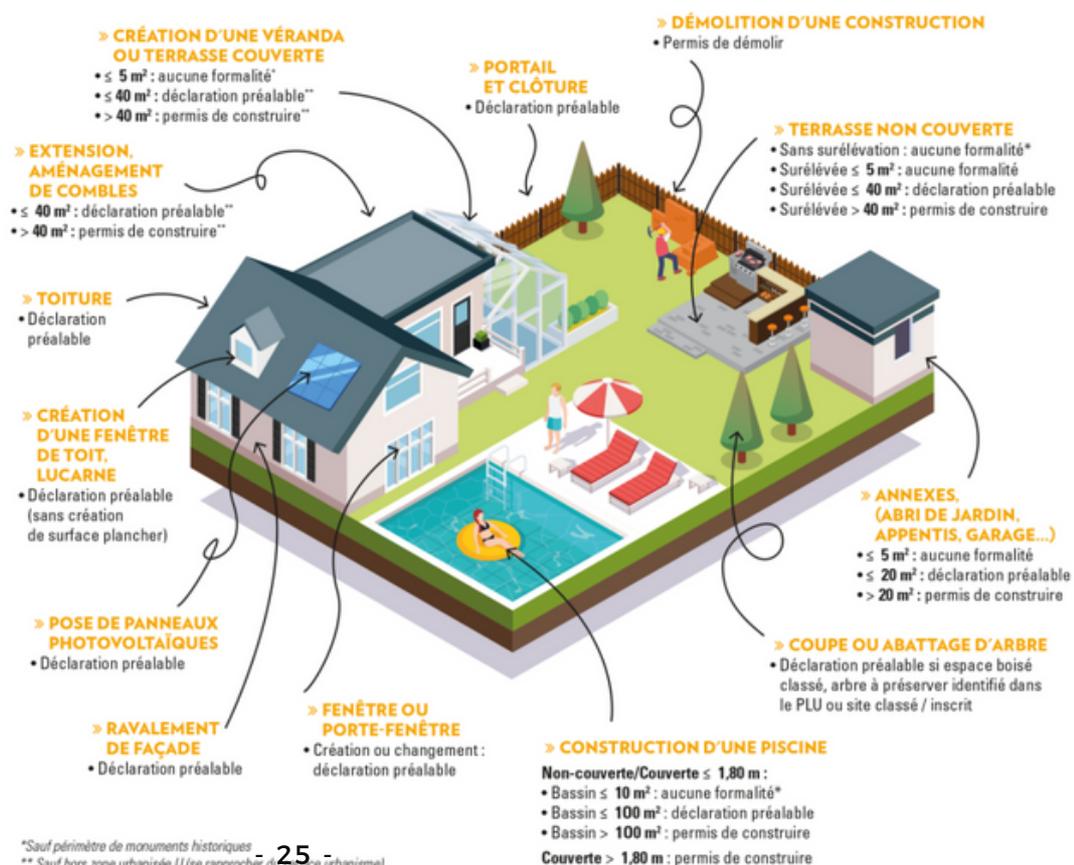
Notre commune est couverte par un règlement local de publicité approuvé le 20/06/2014. Il fera place au nouveau RLPi.

Urbanisme : les chiffres 2023

Petit rappel concernant le besoin ou non de déclaration préalable ou de permis de construire selon les travaux envisagés

Autorisations d'urbanisme délivrées au 01/12/2023 :

Déclarations préalables : 36
Permis de construire : 10
Certificats d'urbanisme : 21
Autorisation de travaux : 1



Parlons littérature

Dans le monde de la littérature, fin d'année rime avec prix littéraires. Ils sont nombreux, certains très connus, d'autres plus confidentiels.



La bibliothèque de Dannemarie sur Crète est très heureuse de vous proposer au prêt plusieurs ouvrages qui ont reçu ces prestigieuses récompenses. L'occasion pour vous de découvrir des styles littéraires parfois audacieux et des lauréats dont les noms ne sont pas toujours connus du grand public. Parmi eux, on retrouve :

- *Veiller sur elle*, de Jean-Baptiste Andrea, prix Goncourt 2023 et prix du roman FNAC 2023.
- *Une façon d'aimer*, de Dominique Barbéris, grand prix de l'Académie Française 2023.
- *Que notre joie demeure*, de Kevin Lambert, prix Médicis 2023 et prix Décembre 2023.
- *Les Insolents*, d'Ann Scott, prix Renaudot 2023.
- *Le vieil incendie*, d'Elisa Shua Dusapin, prix Wepler 2023, prix Fénéon 2023 et prix Millepages 2023.
- *Triste tigre*, de Neige Sinno, prix Fémina 2023, mais également, prix littéraire du Monde, prix Blù Jean-Marc Roberts et prix Les Inrockuptibles 2023.
- Pour clore cette liste non exhaustive, *Shit!*, de Jacky Schwartzmann, dont l'action se déroule à Besançon, prix Le point du polar 2023.

A noter, que Éliisa Shua Dusapin lauréate des prix Wepler, Fénéon et Millepages était notre invitée en 2021 dans le cadre du festival Livres dans la Boucle.

Venez découvrir ces auteurs au sein de votre bibliothèque et profiter des services et animations tout au long de l'année.



rencontre avec Éliisa Shua Dusapin, septembre 2021

Nos prochains rendez-vous

14.02 à 10h00 : yoga parents/enfants
21.02 à 10h00 : éveil musical (0 à 6ans)
20.03 à 10h00 : matinée jeux en famille

12.04 à 20h00 : projection du documentaire *Birds of América*
17.04 : courts métrages enfants à 15h30 pour les + de 3 ans
et 16h30 pour les + de 6 ans.

Les agents de la commune en action !



Thomas et Sébastien



Céline



Nathalie



Grégory et Émilie



Nicolas



Hugo



Odile

AGENDA - Ce que l'on sait déjà !

Janvier

- 22 au 25 Festival de cinéma la caméra est dans le pré - Lycée Granvelle
- 27 portes ouvertes formations post BAC du lycée Granvelle

Février

- 01 AG et galette du club des seniors
- 01 Ciné tous publics - lycée Granvelle
- 02 Ludothèque - salle de convivialité
- 09 Soirée repas franc-comtois - Café convi
- 17 Visite du site Bricostoc et réunion de présentation du projet d'intention
- 14 Activité ludique yoga parents/enfants - bibliothèque
- 18 Repas dansant du club des seniors - la Belle époque
- 21 Éveil musical (0 à 6ans) - bibliothèque

Mars

- 01 Ludothèque - salle de convivialité
- 03 Rencontres du bien-être - le Grillon - espace polyvalent
- 07 Repas comtois du club des seniors
- 10 Trail des crêtes - DSCO
- 20 Matinée jeux en famille - bibliothèque
- 28 Ciné tous publics - lycée Granvelle

Avril

- 05 Ludothèque - salle de convivialité

11 Repas tête de veau - Club des seniors

- 12 Boum de l'école - l'ENVOLÉE
- 12 Projection du documentaire « Birds of America » - bibliothèque
- 17 Projection de courts métrages enfants + de 3 ans et + de 6 ans - bibliothèque

Mai

- 03 Ludothèque - salle de convivialité
- 08 Cérémonie de commémoration
- 25 Journée Citoyenne
- 28 Ciné tous publics - lycée Granvelle

Juin

- 07 Ludothèque - salle de convivialité
- 08 Fête de la bibliothèque
- 09 Élections européennes
- 18 Cérémonie de commémoration
- 22 Fête de la musique- le Grillon
- 28 Kermesse de l'école spéciale jeux olympiques - l'ENVOLÉE

Juillet

- 04 Repas du club des seniors - la Loco

Août

- 30 Spectacle de fin d'été de la commune

INFO PRATIQUES

Services publics, santé , sécurité

SAMU 15

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

APPEL D'URGENCE EUROPEEN (Depuis un portable) 112

CENTRE ANTI-POISON Nancy : 03 83 22 50 50

Strasbourg : 03 88 37 37 37

ANTENNE ENFANCE ADOS 03 81 25 81 19

MEDECIN DE GARDE 39 66

PHARMACIE DE GARDE 32 37

CENTRE MEDICO-SOCIAL (Serre les Sapins) 03 81 59 06 00

GRAND BESANCON METROPOLE 03 81 87 88 89

PREFECTURE DU DOUBS 03 81 25 10 00

CONSEIL REGIONAL 03 81 61 61 61

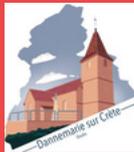
DEPARTEMENT DU DOUBS 03 81 25 81

DANNEMARIE SUR CRETE

Médecins

03 81 54 15 78 ou sur le site :

www.cabinetmedical-dannemariesurcrete.fr



Infirmières

06 15 10 10 65

Mail : lucie.bouteille.idel@gmail.com

Mail : lucie.schilder.idel@gmail.com

Kinésithérapeutes

09 83 65 72 09

Horaires d'ouverture des déchetteries

Attention : les déchetteries sont fermées au public les jours fériés officiels.

SAINT-VIT

Mardi : fermée

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 12h20 / 13h30 - 16h50

Samedi :

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 ou 29 février) : 8h30 - 12h20 / 13h30 - 16h50

Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre) : 8h30 - 12h20 / 13h30 - 17h50

BESANÇON TILLEROYES

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h20 / 13h30 - 16h50

Samedi :

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 ou 29 février) : 8h30 - 12h20 / 13h30 - 16h50

Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre) : 8h30 - 12h20 / 13h30 - 17h50

Dimanche (été et hiver) : 8h30 - 12h20

Mairie

Tel. 03 81 58 51 93

Mail : mairie@dannemariesurcrete.fr

HORAIRES (accueil au public) :

mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 17h30

mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

samedi de 09h00 à 12h00

Rencontrez le maire et les adjoints sur rendez-vous :

Sébastien PERRIN – Maire

François RAUSCHER – Adjoint

Finances – Information/Communication

Martine LEOTARD – Adjointe

Grands travaux

Cyril LINDEPERG – Adjoint

Solidarités – Vie locale - CCAS

Delphine DOMBRET - Adjointe

Vie associative et culture

Bibliothèque

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi jeudi et vendredi de 16h à 18h30.

Mercredi de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.

Samedi de 09h00 à 12h00.

Tel. 03 81 58 63 90

Mail : bibliotheque@dannemariesurcrete.fr

<https://bibliotheque-dannemariesurcrete.fr>

Vie Pratique

ÉCOLE 03 81 58 61 59

ACCUEIL DE LOISIRS 03 81 58 65 09

SNCF 36 35

GINKO (Bus et Ter) 08 25 00 22 44

Restons connectés



<https://www.facebook.com/mairiedannemariesurcrete>



[dannemarie25410](https://twitter.com/dannemarie25410)



application PanneauPocket

Directeur de la publication : Sébastien PERRIN

Responsable de la communication : François RAUSCHER

Comité de rédaction : Delphine DOMBRET, Estelle ECARNOT, Adeline ALVES-COUTINHO, Benoit COELO, Grégory PAUL, Camille RUAULT.

Courriel : mairie@dannemariesurcrete.fr

Edité à 650 exemplaires.

Date de parution : janvier 2024